
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 29 octobre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine et JACQUART Hélène, non excusées.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

4 novembre 2024

N° délibération

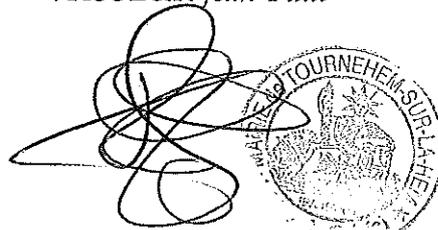
59/04-11-2024 Objet : Noël 2024 des enfants de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la reconduction d'un spectacle de Noël pour les enfants de la commune. La société Boomerang propose « Alladin et les couleurs de Noël »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de payer les places aux enfants de la commune de 3 à 11 ans pour le spectacle du 24 novembre 2024.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 29 octobre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine et JACQUART Hélène, non excusées.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

4 novembre 2024

N° délibération

60/04-11-2024 Objet : Renouvellement de la convention EPF

Située au nord-ouest de l'agglomération de Saint-Omer, Tournehem-sur-la-Hem se situe dans la vallée de la Hem et est aisément accessible depuis l'autoroute A26. L'EPF accompagne depuis 2006 la commune de Tournehem-sur-la-Hem dans la requalification du centre bourg permise par la déconstruction des locaux d'une entreprise textile qui a cessé son activité à la fin des années 1990.

L'EPF maîtrise le foncier depuis 2016. La commune, en lien avec la communauté d'agglomération, a déterminé en juin 2019 une OAP sur ce tènement inscrit au PLUI approuvé de la CAPSO. Cette OAP a permis de préciser les attendus urbains en termes de programmation et de constructibilité.

Arrivé en fin de portage et en absence de porteur de projet, le dossier a été retravaillé sur un périmètre plus vaste intégrant un ancien parking situé à l'entrée du site. Pour finaliser la maîtrise foncière, le parking a été préempté en 2021 par la CAPSO pour le compte de la commune qui l'a racheté début 2024.

La commune a signé en juin 2024 une concession d'aménagement confiée à la SPL de l'Artois pour l'aménagement d'un programme habitat composé d'un macro-lot de 20 logements sociaux dont 8 logements pour personnes handicapées réalisés par FOH, et de 18 lots en accession libre.

La commune a été lauréate du fonds vert participer à l'équilibre de l'opération avec une aide de 350 000€.

La réalisation d'un projet en renouvellement urbain intervient dans un contexte de foncier de plus en plus contraint par les risques inondations. La commune n'est pas concernée par les obligations de la loi SRU. Le territoire communal est contraint par le PPRI de la HEM.

Ce nouveau périmètre impose de mettre en conformité le projet avec le PLUI en cours d'élaboration.

Le site a un dénivelé important qui impose de repositionner les logements sociaux sur le foncier communal le plus proche de la rue principale facilitant la circulation des PMR sur le site. Le renouvellement de la convention dans le cadre du PPI 2020-2024 permet de maintenir une décote foncière sans conditionner la localisation des logements sociaux sur la seule parcelle EPF. L'aménagement est programmé en deux phases de cession en respect avec du calendrier d'élaboration du PLUI :

- Cession fin 2025 de la parcelle AC160 à la fin des travaux qui permet la desserte de l'opération comprenant 20 logements sociaux et 4 lots libres en accession libre
- Cession en 2027 du reste du foncier EPF permettant la réalisation de 14 lots libres en accession libre et du bassin d'infiltration.

Une mission en évaluation de la charge foncière admissible établi la cohérence du bilan aménageur de juillet 2024 qui dégage une charge assez proche de la valeur vénale évaluée par compte à rebours à 250 000€ soit 23€/m2 (rapport du 29/09/2011). La commune participe à l'équilibre en apport du foncier du parking.

Le renouvellement de la convention permettra à l'EPF, de réaliser les études et les travaux de déconstruction des bâtiments, puis de céder le site à l'aménageur,

L'opération est attachée au thème « répondre aux besoins de logements » du programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 de l'EPF.

Afin de faciliter la réalisation du projet, l'EPF et la commune associent leurs compétences et leurs moyens afin de mettre en place un partenariat étroit, s'inscrivant dans le cadre de leurs orientations stratégiques et compétences respectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Sollicite le renouvellement de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier des hauts de France pour qu'il intervienne selon les modalités définies dans la convention opérationnelle dont le projet est annexé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul




EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 29 octobre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine et JACQUART Hélène, non excusées.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

4 novembre 2024

N° délibération

61/04-11-2024 Objet : Dénomination de voies communales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, à l'unanimité

- *Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,*
- *Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*
- *Adopte les dénominations suivantes :*

- **Dans la catégorie des voies communales :**

« rue de Brêmes » devient « Rue du Calvaire »

« rue de Clerques » devient « Rue de la Chapelle Cousinette »

« rue de la Blanchisserie » devient « Allée du Square » uniquement sur la parcelle A0519

« VSN001 » devient « Chemin de la Hem »

« VSN002 » devient « Chemin de la Belle Verdure »

« VSN003 » devient « Route de Guémy »

« VSN004 » devient « Rue Blanche »

« VSN005 » devient « Rue à Vaches » (de origine : rue de la longue Haie ; à fin : intersection avec VSN012)

« VSN005 » devient « Chemin du Vosga » (de origine : VSN012 ; à fin VSN 011)

« VSN006 » devient « Route du Figuier »

« VSN007 » devient « Chemin du Camp Bréoul »

« VSN008 » devient « Vieux chemin de Guémy »

« VSN009 » devient « Chemin des Fosses du Sud »

« VSN010 » devient « Chemin de la Compointe »

« VSN011 » devient « Chemin des Rietz »

« VSN012 » devient « Chemin du Carnoy »

- Dans la catégorie des chemins d'exploitations :

« VSN095 » devient « Rue du Bois du Parc »

« VSN091 » devient « Chemin de la Chapelle Saint Louis »

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

« Le Bas Ecambre » devient « Allée du Stade »

« Rue du Pont de Fer » devient « Impasse du Pont de Fer »

« VSN029 » devient « Chemin du Pont de Fer »

« VSN024 » devient « Allée du Complexe de la Hem »

« VSN019 » devient « Rue du Complexe de la Hem »

« VSN030 » devient « Chemin du Rincq »

« VSN031 » devient « Impasse du Corroy »

« VSN032 » devient « Chemin du Rincq » (de origine : VSN030 ; à fin La Justice)

« VSN032 » devient « Impasse des Coupes » (de origine : VSN030 ; à fin)

« VSN028 » devient « Sentier du Haut de la Leulenne »

« VSN034 » devient « Chemin du Parc »

« VSN025 » devient « Chemin du Courtil »

« VSN026 » devient « Chemin principal du Bois du Parc »

« VSN015 » devient « Entrée du Bois du Parc »

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

« La Belle Verdure » devient « Chemin du Château d'eau »

« Le Dessous du Bois d'Ello » devient « Chemin du Dessous du Bois d'Ello »

« Le Télégraphe » devient « Chemin du Télégraphe »

« La Justice » devient « Voyette des Moines »

« Le Bois du Gobsav » devient « Chemin du Héricat »

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 29 octobre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine et JACQUART Hélène, non excusées.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

4 novembre 2024

N° délibération

62/04-11-2024 Objet : Classement de voies en voies communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de classer certaines voies de la commune en voies communales et donc de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal de nommer certaines voies en voies communales, à l'unanimité

- Précise que le classement des voies communales envisagées ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant
- Demande le classement des voies suivantes dans les voies communales conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière :

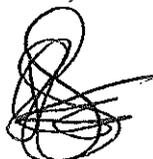
- Dans la catégorie des hameaux :

N° d'ordre	Appellation
20	Le Dessous du Bois d'Ello
189	Le Télégraphe
172	La Belle Verdure
126	La Justice
85	Le Bois du Gobsav

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

N° d'ordre	Appellation
59	Rue du Pont de Fer
150	Le Bas Ecambre
64	VSN019
138	VSN029
140	VSN030
165	VSN032
137	VSN028
176	VSN034
112	VSN025 (parcelle ZL0066)
116	VSN026 (parcelle ZL0013)

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul




EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 29 octobre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), RIFFLART Luc (pouvoir donné à DEMARTHE Eugénie), BAL Honorine et JACQUART Hélène, non excusées.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

4 novembre 2024

N° délibération

63/04-11-2024 Objet : Transfert de parcelles communales privées à parcelles communales publiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de transférer des parcelles du privé communal au public communal ce qui permet d'augmenter le linéaire de voirie communale public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal de transférer certaines parcelles communales privées à parcelles communales publiques, à l'unanimité

- o Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant*
- o Demande le transfert des parcelles communales privées en parcelles communales publiques :*

- Dans la catégorie des hameaux :

N° d'ordre	Appellation	Parcelles à transférer dans le public communal
20	Le Dessous du Bois d'Ello	ZB0062
172	La Belle Verdure	ZB0001et ZB0064

- Dans la catégorie des chemins ruraux :

N° d'ordre	Appellation	Parcelles à transférer dans le public communal
59	Rue du Pont de Fer	ZI0037 et F0385
64	VSN019	ZI0014
138	VSN029	F0047 + F0385 + F0046
140	VSN030	ZD0038 + ZD0034 + ZD0006
165	VSN032	ZD0006
137	VSN028	ZN0021
176	VSN034	AC0031
112	VSN025	ZL0066
116	VSN026	ZL0013

- Dans la catégorie des voies communales :

N° d'ordre	Appellation	Parcelles à transférer dans le public communal
55	Rue de la Blanchisserie	A0519
21	VSN002	ZB0064
118	VSN009	ZC0048
63	VSN005	ZH0027 + ZH0002
136	VSN011	ZH0002
143	VSN012	ZH0056

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

